Deux avions allemands sont tombés

Sept personnes ont été tuées et l'on suppose qu'il y a eu sabotage

Des voyageurs arrivés en Suisse, vendredi, ont annoncé que deux avions sont tombés jeudi après-midi près de Friedrichshafen et que 7 personnes ont été tuées.

L'un des appareils est tombé vers 3 heures de l'après-midi près de Neutenen, entre Friedrichshafen et Tettnang à la suite de la rupture d'une aile. L'avion a été complètement démoli et le moteur a creusé dans le sol un trou d'un mètre et demi de profondeur.

Le pilote, un Berlinois, ainsi qu'un ingénieur et le mécanicien, ces deux derniers de Friedrichshafen, ont été tués.

Une heure après, un second appareil, parti de l'aérodrome de Loewental, près de Friedrichshafen pour survoler le lieu de l'accident a subi le même sort il est tombé soudainement près de Langenargen pays de Bade, les quatre personnes qui se trouvaient à bord ont été tuées.

L'emplacement des deux accidents est gardé par la police. Le fait que les deux avions se trouvaient dans le même hangar fait supposer qu'il y a sabotage.

Toutes les personnes, qui se sont occupées de ces deux appareils dans la nuit de vendredi, auraient été ar[rêt]ées.

La manière dont le premier avion est tombé, laisserait croire qu'un engin explosif avait été dissimulé à bord et qu'il a fait explosion en cours de vol.

Ces mêmes voyageurs rapportent que vendredi matin, la direction de la police de Friedrichshafen a mis en position des mitrailleuses dans la crainte de troubles et de nouveaux attentats. Un important détachement des S. S., avec fusils et casques, monte la garde à l'aérodrome.

SOULAGER EST BIEN ; MAIS GUÉRIR EST MIEUX

« Le Diable », lui, soulage de suite ; puis guérit toujours, et cela c'est la perfection. « Le Diable » enlève les cors en 6 jours Mais, attention !... exigez « Le Diable », 3 fr. 95 toutes Pharmacies et à Epernay, Pharmacie Weinmann. 9316.

M. LEBRUN PARTIRA EN VACANCES, LE 19 AOUT

Comme l'an dernier, M. Albert Lebrun ira, au mois d'août, passer trois semaines, avec sa famille, dans la maison de campagne qu'il s'est fait aménager à Mercy-le-Haut et où il demeurera en toute simplicité, au milieu de ses parents et de ses concitoyens.

C'est de sa résidence familiale que le président de la République se rendra, dimanche 19 août, en automobile à Charmes-sur-Moselle (Vosges), pour présider, à 15 heures, l'inauguration du monument de la victoire de Lorraine, érigé sur le Haut-du-Mont.

Après cette villégiature dans son village natal, le chef de l'Etat partira pour le château de Rambouillet, où il passera le reste de ses vacances.

Cet enfant qui est toujours malade

est en proie aux vers intestinaux qui l'empêchent de manger, lui donnent mauvaise mine, et le rendent sans force. Le vermifuge Poudre Fernand lui donnera la santé en un jour, sans le priver d'aller à l'école. Toutes Phies : 4 frs la boite, et contre remboursement Phie Dégrugillier, Auchel. 346

EXIGEZ DE VOTRE GARAGISTE

GAZTOLINE

SUPER-HUILE pour AUTOS 308

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES FONCTIONNAIRES

Le congrès de la Fédération nationale des fonctionnaires a continué, hier, ses travaux sous la présidence de M. Alvine (Loiret), assisté de Mme Duez (Pas-de-Calais) et de M. Assous (Tunisie).

Il a examiné de nombreuses questions corporatives, en particulier les modifications à apporter au décret du 29 avril 1933 sur la situation du personnel auxiliaire.

Il a émis le vœu que la Caisse des retraites devienne autonome afin de mettre les agents de l'Etat à l'abri des perturbations budgétaires en ce qui concerne les retraites qu'ils constituent de leurs propres deniers.

Une délégation a été reçue par M. Guinaud, secrétaire général à la guerre et deux autres délégations se sont rendues au ministère des Pensions et au ministère de l'Air.

La RÉCEPTION de CODOS et ROSSI AU BOURGET

Les valeureux pilotes ayant utilisé l'huile Castrol pour leur raid Paris-New-York, il y a lieu de signaler que la Société des Huiles Castrol avait tenu à se faire représenter à la réception de mercredi dernier, à la base aérienne du Bourget.

POUR 595 FRANCS FRANCO

ACHETEZ CE NOUVEAU FUSIL HAMMERLESS VERNEY-CARRON

HÉLICE-GRIP RÉGLABLE TRIPLE VERROU GARANTI Poudre T

VERNEY CARRON

SAINT-ÉTIENNE

Succursales PARIS — 37, Rue Vivienne LYON — 6, Rue des Archers

demandez le beau catalogue gratuit N° 35

LA LOTERIE NATIONALE

Le lot de 5 millions sera supprimé dans les prochains tirages

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions d'hier, des aménagements nouveaux sont prévus pour la répartition des lots de la troisième tranche de la loterie nationale. Le montant est fixé au chiffre de 100 millions, 40 revenant à l'Etat, 60 étant distribués aux souscripteurs favorisés.

D'abord le lot de 5 millions est supprimé, ainsi que ceux de 200 francs, le premier étant remplacé par un lot de 2.500.000 fr., les autres par des lots de 100 fr., correspondant au simple remboursement du billet acheté.

Le tableau de la nouvelle répartition s'établira donc vraisemblablement ainsi: 1 lot de 2.500.000 fr.; 5 lots de 1.000.000; 5 lots de 500.000 fr.; 100 lots de 100.000 francs ; 100 lots de 50.000 fr.; 200 lots de 25.000 fr.; 1.000 lots de 10.000 fr. ; 10.000 lots de 1.000 fr.; 100.000 lots de 100 francs.

On voit que le gros lot est encore suffisamment élevé pour dispenser de fortes émotions. D'autre part, on entend revenir à des montants peu élevés et augmenter le nombre des tranches.

ROUBAIX-LAINES

10, rue des Fossés, LILLE

SEMAINE de RÉCLAME

LAINE 6 fils pr chaussettes, marengo, beige, vineux, le kg. 10 f.

SPORT, ts coloris les 50 gr. 1.50

240

LA CAISSE D'ASSURANCES DES TABACS SE RÉUNIRA A LILLE, LE 10 JUILLET

On nous informe que le Conseil de la Caisse d'assurances des planteurs de tabac se réunira à Lille, le mardi 10 juillet.

Cette réunion se tiendra à 14 h. 30, à la Préfecture du Nord, au 4e bureau du Conseil général. D'importantes questions y seront débattues au point de vue corporatif, et protection des planteurs de tabac de la région du Nord.

POUR SE DESALTERER

et garder la bouche fraîche et humide pendant l'été, rien n'est supérieur à quelques gouttes d'ANTÉSITE dans un grand verre d'eau. 30 années d'expériences le confirment.

Le flacon 4 et 8 fr. Pharmac., Epic. Drog., Herb.

LES PERMIS DE CHASSE

En vue d'éviter l'encombrement qui pourrait résulter de l'affluence des demandes, MM. les chasseurs sont priés de ne pas attendre les derniers jours pour faire renouveler leur permis de chasse.

A cet effet, ils peuvent dès à présent adresser au maire de leur commune leur demande de permis en y annexant autant que possible leur ancien permis.

Il est rappelé à ce sujet qu'aux termes de l'article 43 de la loi du 23 juin 1920, le délai de permis de chasse est toujours d'un an ; ce délai a, cette année, invariablement pour point de départ, le 1er juillet 1934.

VACANCES A BONSECOURS

(Belgique — 15 km. de Valenciennes)
Villégiature idéale — Magnifique forêt
HOTELS — PENSIONS — VILLAS

AU CARILLON 108-110, rue Léon-Gambetta -- LILLE --

le grand spécialiste en CARILLONS, GARNITURES DE CHEMINÉE, et SUJETS vous présente 200 MODÈLES exposés dans son Hall. — Visitez-le.
Son choix constamment renouvelé. — Ses prix imbattables 610

T. S. F.

RADIO P.T.T. NORD à LILLE (247 m. 3). — Dimanche 8 Juillet. — 9 h. 30 : Emission espérantiste. — 10 h. : Musique reproduite : La Mascotte ; Le Grand Mogol. — Vers 10 h. 30 : Diffusion de la cérémonie de distribution des prix aux élèves du Conservatoire de Lille. — 12 h. 15 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord, avec le concours de l'orchestre de la Station, sous la direction de M. Maurice Soret, et de M. Bibos, fantaisiste : Marche des Grenadiers ; Nuits parisiennes (A. Scassola) ; Rosamonde (F. Schubert) ; L'agent de la circulation (Bibos Frimat) ; J'ai le caractère enfant (Chandré et R. Georges) ; Dans les muguets (A. Durand) ; Andante de la symphonie en ut mineur (L. Van Beethoven) ; Rondalla Epanola (Joaquin Cassado). — 13 h. : Informations, disques. — 13 h. 15 : Les airs de Fragson ; Moi j'aime ça ; Suite op. 16 ; Le siffleur et son chien ; Mattinata, mélodie ; Bacchanale, extrait du « Tannhauser ». — 19 h. 20 : Musique reproduite : Somebody loves you, fox-trott ; The voise in the aid village chair, valse ; Eity, paso doble ; Grado la mata, paso doble ; Give me a moment, please, valse ; Adeline, fox-trott. — 19 h. 40 : Reportage du Tour de France cycliste. — 20 h. : Indication de l'heure ; résultats du tirage des primes ; informations. — 20 h. 15 : Festival Victor Gallois, avec la concours de la société chorale « La Lyre », la sosiens », un groupe de dames de la ville et d'élèves du Conservatoire, l'Harmonie Municipale, la société des Concerts symphoniques du Conservaoire : Esquisses italiennes (V. Gallois) ; La nuit, chœur mixte avec accompagnement d'orchestre ; Allegro symphonique; Poème elliégiaque; A Jean de Bologne, cantate pour chœur moxte. — 22 h. : Disques : Vieux camarades, marche ; On aura tout vu ; Si l'on pensait à ça ; Un verre de fine ; J'ai engueulé l' patron ; Du film « Tumultes », qui j'aime ; Le soldat aviateur ; Absence illégale, dialogue militaire ; Au 41e Spahis; La chanson française; Ton sourire; Si Maria voulait, chanson ; Les fayots ; Tango « Casernal » ; La lettre des vieux, monologue ; La soupe et l' bœuf ; L'as-tu dit ? Ou l'as-tu pas dit ? ; Derrière l' quarant'-tros, sketch par Simons et Line Dariel.

RADIO PARIS (1.648 m. 3). — 7 h. : Disques. — 7 h. 45 : Culture physique. — 8 h. : Disques. — 9 h. 20 : Cours d'anglais. — 10 h. : Cours d'espagnol. — 10 h. 15 : Vichy ; La lune de miel (Rosey) ; Menuet guilleret (Filipucci) ; Zampa ; Chant birman (Messager) ; Les Saltimbanques ; Les Moutons ; Plaisir d'amour (Martini) ; Mascarade (Lacôme). — 11 h. 30 : Concert d'orgue : Sonate IV (Mendelssohnn) ; Etude (Schumann) ; Invocation (Dallier) ; Toccata (Widor). — 12 h. : Causerie religieuse. — 12 h. 20 : Magnificat (Bach). — 12 h. 30 : Bilboquet. — 12 h. 45 : Disques : Joli Printemps (Lincka) ; C'est le bonheur (Dufas) ; Réconciliation (Closset) ; Bimbabulia (de May). — 13 h. : Orchestre Pascal : Sérénade (Albeniz) ; Marche libanaise (Maggiar) ; Simple aveu (Thomé) ; Radetzky (Strauss) ; See shaw (Simons) ; Les Berceaux (Fauré) ; Czardas (Michiels) ; Jalousie (Gade), etc. — 15 h. : Concert Joseph Haydn ; Les Saltimbanques. — 16 h. : Heure des jeunes : Les petits métiers (Rosenthal) ; La Dame de Niort (Quatrelle) ; Le vieux portrait (Rosemonde Gérard et Chaminade) ; Les Marionnettes (Suzanne de Sainte-Croix, Georges Brun) ; L'agrandissement (Chenal) ; Madame Boulard (G. Nadaud). — 17 h. : Comédies. — 18 h. : Concert. — 19 h. : Guignol : Marchand d'habits (Crozières). — 20 h. : Music-hall : Marche américaine (Sousa) ; Passing of Salomé (Joyce) ; Ça m'est égale (Oberfeld) ; J'hésite (Gabarochs) ; Ceux qui n' l'ont pas fait (Scotto) ; Le hop là ! hop (Matis) ; Chant crépusculaire (Brusselmans) ; I Lituant (Ponchielli) ; Sérénade hongroise (Joncières) ; Mars et Vénus (Ganne) ; L'amour s'est caché ; Vivre sans toi (Poterat), etc. — 22 h. 30 : Danse.

TOUR EIFFEL (1.389 m.). — 13 h. 30 : Orchestre : Le comte de Luxembourg ; Suite populaire hongroise (Léoni) ; Bonbons de Vienne (Strauss) ; Toréador et Andalouse (Rubinstein) ; Sapho ; La Féria ; A mule vers le ciel. — 16 h. 45 : Informations. — 19 h. 40 : Tour de France. 20 h. : La vingt-troisième valseuse, un acte de Collas. — 20 h. 30 : Chansons de Pierre Bréville. — 21 h. : Musique russe : 1812 (Tchaïkowsky) ; La Grande Pâque russe (Rimsky-Korsakoff) ; Litanie de Supplication (Gretchaninoff) ; Credo (Arkhangelski) ; Dolorès (Waldteufel), etc.

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 10 h. 25 : Fantaisie — 10 h. 50 : Disques. — 11 h. 20 : Concert. — 11 h. 50 : Les Sœurs Hortensia (Moretti, Bards). — 12 h. 5 : Concert. — 12 h. 45 : Extraits de films. — 12 h. 50 : Demi-heure de fantaisie. — 13 h. 30 : Concert. — 14 h. : Inauguration du Monument aux morts du IVe arrondissement. — 18 h. 50 : L'actualité catholique. — 19 h. 50 : Concert. — 20 h. 10 : Soirée poétique : Les amoureux au XIXe siècle. — 20 h. 55 : Radiospectacle consacré à la danse. — 21 h. 55 : Intermède.

RADIO STRASBOURG (349 m. 2). — 17 h. 45 : Musique religieuse : Prélude en si mineur (Bach) ; Qu'aux doux chants (Bortniansky) ; Dir, dir Jéhova (Bach) ; Hymne (Gluck) ; Suite latine (Widor) ; Dans la tempête (Duerrner) ; Paix céleste (Weber) ; Oraison dominical ; Marche du Synode (Saint-Saëns). — 18 h. 15 : Causerie. — 18 h. 30 : Récital : Largo (Vivaldi) ; Fugue (Tartini) ; Sonate (D. Milhaud) ; Affettuoso Toccata (Bach) ; Caprice (Paganini). — 19 h. 30 : Informations. — 19 h. 40 : Tour de France. — 20 h. 30 : Soirée alsacienne. — 22 h. 30 : Danses.

RADIO TOULOUSE (328 m. 6). — 11 h. : Refrains dansants. — 11 h. 30 : Chansonnettes ; Musique militaire. — 12 h. : Airs d'opéras-comiques. — 12 h. 15 : Orchestre symphonique. — 12 h. 30 : Service catholique. — 13 h. : Mélodies. — 13 h. 15 : Orchestre viennois. — 13 h. 45 : Service protestant. — 14 h. 30 : Films. — 15 h. : Symphonie pastorale (Beethoven). — 15 h. 30 : Opérettes. — 16 h. : Orchestre de salon. — 6 h. 30 : Thé dansant. — 17 h. 15 : Orchestre argentin. — 17 h. 30 : Mélodies. — 18 h. 15 : Opéras. — 18 h. 30 : Orchestre. — 18 h. 45 : Chœurs. — 19 h. : Bal champêtre. — 19 h. 15 : Opérettes. — 19 h. 45 : Danse. — 20 h. 30 : Orchestre viennois. — 21 h. : La Mascotte (Audran). — 21 h. 40 : Musique militaire. — 22 h. : Chansonnettes et musique régionale — 22 h. 30 : Soli divers. — 23 h. : Orchestre musette. — 23 h. 15 : Danse. — 0 h. 15 : Opéras.

BRUXELLES (483 m. 9). — 10 h. : Orchestre de genre. — 11 h. : Musique enregistrée. — 13 h. 10 : Radio orchestre. — 13 h. 30 : Disques. — 13 h. 40 : Radio orchestre. — 17 h. : Musique enregistrée. — 17 h. 30 : Musique enregistrée. — 20 h. : Radio orchestre. — 22 h. : Orchestre.

DAVENTRY NATIONAL (1.500 m.). — 12 h. 30 : Concert orchestral et vocal. — 13 h. 30 : Récital de piano. — 14 h. : Quintette intrumental. — 15 h. : Une heure de musique de danse. — 17 h. : Récital d'orgue. — 19 h. 15 : Récital instrumental et vocal. — 21 h. 5 : Anthologie musicale. — 21 h. 30 : Orchestre.

RADIO LUXEMBOURG (1.304 m.). — 7 h. 45 : Concert matinal enregistré. — 12 h. 15 : Concert varié enregistré. — 12 h. 30 : Concert varié enregistré. — 13 h. : Concert de musique de danse. — 17 h. : Concerts variés. — 19 h. 40 : Paris P.T.T. — 20 h. : Concert de musique légère. — 21 h. : Concert varié enregistré. — 22 h. 30 : Concert de musique de danse.

LANGENBERG (455 m. 9). — 17 h. : Airs d'opérettes anciennes et modernes. — 16 h. 30 : Musique de chambre. — 20 h. 15 : Airs d'opéras. — 22 h. 30 : Musique de chambre.

DES MILLIERS DE PIGEONS VOYAGEURS ÉGARÉS EN FRANCE

L'agence Belga communique : « Le 30 juin dernier, la société colombophile du Reghem-Gentle, à Bruxelles, a effectué, à Barcelone, un lâcher de 6.000 pigeons voyageurs. En raison du peu de rentrées enregistrées, on suppose que ces pigeons, ayant dû lutter contre un vent debout persistant, se sont posés en France. La société organisatrice du concours recommande aux personnes ayant trouvé ou capturé un de ces pigeons, de le soigner et de lui rendre la liberté aussitôt que possible ».

LA FRAICHEUR DU FRUIT SPÉCIALE

REINA

Au gaz naturel des sources de Vichy

CITRON ou FRAMBROISE

BIBLIOGRAPHIE

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du n° 329 — Juillet 1934

Aérodynamique et cyclisme, par M. Ed. Blanc. — L'Autriche nouvelle, par M. Georges Blondel. — Souvenirs de Charles Benoist, par M. Claude Barjac. — Histoire de la carte marine, par M. Pierre Fugairon. — Le chemin de fer Congo-Océan, par M. Marcel Hegelbacher. — Auguste-Yvon-Edmond Dubail, par M. Roger Marine. — L'évolution de l'humanité, par M. Maxime Petit. — Les feux d'artifice, par MM. Jean Hesse et Charles d'Hellencourt. — Camille Jullian, par M. André Baudrillart. — Emile Meyerson, par M. Félicien Challaye. — Le Moyen âge russe, par M. Jean Humbert. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique, 2 planches en noir, 52 gravures et 1 carte. Mots croisés. Le numéro, 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6e).

LES AGENTS DES LYCÉES S'ÉLÈVENT CONTRE LES DÉCRETS-LOIS

Le syndicat national des agents des lycées nous communique ;

« Le bureau national du syndicat des agents des lycées proteste avec la dernière énergie contre les décrets-lois du 30 juin qui déchirent leurs statuts de 1926 et leur titularisation de 1902.

» On était arrivé à avoir un personnel sérieux et stable dans tous les lycées — comme il se devait que ce soit dans les maisons d'éducation — reconnu nécessaire par les administrations et les associations de parents d'élèves intéressés au contact de leurs enfants.

» Ce sont toutes les erreurs du passé qui vont recommencer. Et sans parler de l'atteinte grave aux intérêts des agents, l'intérêt des lycées eux-mêmes est sacrifié.

» On veut que celui qui fait les nettoyages, mais qui est en contact permanent avec les élèves, soit au réfectoire, au dortoir, au vestiaire, qui est souvent le confident de ces enfants, soit embauché sans aucune garantie, du moment qu'on lui supprime le statut qui permettait de faire la sélection.

» On veut faire des économies sur des agents qui ganent 666 francs par mois alors qu'ils ne sont ni nourris, ni logés ; lorsqu'ils le sont, cela leur est défalqué et pour 10 à 12 heures de travail par jour.

» Alors que les abus scandaleux continuent, on frappe les plus modestes.

» Tous les agents des lycées de France et des colonies se déclarent prêts à mettre tout en œuvre, unis aux autres catégories de l'enseignement, victimes des décrets-lois, pour faire rapporter ces mesures — Pour le bureau national : SEMOLUÉ ».

MEFIEZ-VOUS !... Pour prendre le pain des honnêtes commerçants, des colporteurs offrent de porte en porte des imitations de certains produits. Demandez dans les dépôts Lactella, l'incomparable Yoghourt Crème Lactella. 102

AGRICULTURE COMMERCE INDUSTRIE

Le report des Blés par le Commerce et la Meunerie

M. G. LEFORT, directeur des services agricoles du Pas-de-Calais, nous fait parvenir la note suivante interprétative de circulaires ministérielles.

Le Sénat et la Chambre des députés viennent d'adopter un nouveau projet de loi sur l'organisation et la défense du marché du blé, dont l'article 3 est ainsi libellé :

« En plus des blés payés par l'intermédiaire d'une caisse régionale de crédit agricole ou d'une caisse locale accréditée par elle, en application de l'alinéa 6 de l'article premier de la loi du 17 mars 1934, les commerçants en grains patentés, les meuniers et les séquestres désignés par une décision de justice devenue définitive, pourront être autorisés par le ministre de l'Agriculture, **dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi**, à faire reporter des blés de la récolte 1933, dans la limite des quantitées déclarées par eux, en exécution de l'article 9 de la loi du 28 décembre 1933 et de l'article premier de la loi du 17 mars 1934. »

« Pour chaque commerçant ou meunier, la quantité totale du blé admise à faire l'objet d'un contrat de report ne pourra dépasser la quantité la plus faible indiquée par lui dans l'une de ses déclarations du 31 décembre 1933 et du 15 mai 1934.

« Un arrêté du ministre de l'Agriculture fixera les conditions d'application du présent article. L'emploi des blés reportés par application du présent article ne pourra être imposé aux minotiers qu'à partir du 1er novembre 1934. »

Pour que les intéressés puissent bénéficier en temps utile de ces dispositions, je crois devoir vous préciser, sans aucun retard, les conditions de leur application.

Bénéficiaires. — Les commerçants en grains patentés, les meuniers et les séquestres régulièrement constitués possédant en propre des blés de la récolte 1933, blés n'ayant pas été payés par l'intermédiaire des caisses de crédit agricole, et pour ceux ayant fait l'objet de déclarations de stocks au 31 décembre 1933 et du 15 au 27 mai 1934.

Les contrats de report sont souscrits isolément ou par les groupements professionnels.

Dates. — Les demandes de contrats doivent me parvenir avant le 12 juillet et être conformes aux modèles qui sont à la disposition des intéressés.

Constitution des dossiers de demandes (1)

1° **Par les isolés.** — Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation de la recette buraliste indiquant la quantité de blé déclarée au 31 mars 1933 et au 15-27 mai 1934.

Pour les commerçants en grains, fournir en plus un certificat d'inscription au rôle des patentes.

Pour les **séquestres**, fournir la preuve de leur qualité par une attestation délivrée par le greffe du tribunal civil qui les a commis.

2° **Pour les collectivités.** — Les demandes doivent être accompagnées **des statuts** des groupements, **de la délibération** autorisant le Conseil d'Administration à procéder aux opérations du report, **d'un** état, mentionnant les noms et adresses des adhérents participant au report avec l'indication pour chacun d'eux des quantités de blé à reporter, **des attestations** et des récépissés des déclarations de stockage faites au 31 décembre 1933 et au 15-27 mai 1934 par chacun des membres du groupement.

Contrats de report

Les quantités de blé admises au report doivent être au plus égales ou inférieures aux quantités déclarées en décembre et en mai. M. le Ministre de l'Agriculture se réserve, si les circonstances l'exigent, de faire subir des abattements aux quantités reportées. Les intéressés devront pouvoir, à toute réquisition, représenter, jusqu'à la signature du contrat de report, les quantités de blé mentionnées sur leur demande ; après cette date et jusqu'au 1er novembre, ils devront représenter les quantités figurant à leur contrat.

Utilisation des blés reportés par le commerce et la meunerie

Ces blés ne pourront être écrasés dans des moulins qu'après le 1er novembre 1934, et, à partir de cette date, ils seront obligatoirement utilisés par la meunerie dans une proportion qui sera fixée par décret, compte tenu du report effectué par l'ensemble des producteurs et de leurs groupements et en conformité avec les présentes instructions. — Le Directeur des Services Agricoles ;

Signé : G. LEFORT.

(1) En aucun cas les demandes individuelles isolées ou les demandes collectives de contrat de report ne pourront être acceptées pour des quantités inférieures à 100 quintaux (cent).

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 7. — Viandes : Bœufs : quartier derrière, 7,25; devant, 3 fr.; Aloyau, 11,50; cuisses, 6,25; train entier, 8,25. — Veaux : 1re qualité, 8 fr.; 2e qualité, 6,15; 3e qualité, 4,60; Pan cuisseau, 9 fr. — Moutons : 1re qualité, 13 fr.; 2e qualité, 11,50; 3e qualité, 7,70; Gigots, 15 fr.; Carrés parés, 23 fr.; Epaule, 7 fr. — Porcs (entier ou 1/2) : 1re qualité, 7,20; 2e qualité, 6,10; Filets, 9,75; Jambons, 8,50; Lard, 3 fr. — Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielle Normandie, 12,15; Charente Poitou Touraine, 14,25; Malaxés Normandie, 10,50; Malaxés Bretagne, 10 fr. — Œufs : Picardie et Normandie, 300; Bretagne, 215; Poitou Touraine Centre 320. — Fromage : Brie moyen, 0,75; Camembert, 1,50 Divers, 0,85; Lisieux, 2,25; Vrac, 2 fr.; Pont l'Evêque, 1,90; Port Salut, 6,75; Gruyère et Comte, 6,75. — Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 11 fr.; Fermes, 9,50; Lapins morts, 7,10; Oies en peau, 7,75; Poulets morts Nantais, 17,25; de Bresse, 19,75; Poules de Bretagne, 11 fr. — Poissons : Barbues, 6 fr.; Bars, 17 fr.; Homards vivants, 15 fr.; Langoustes vivantes, 15 fr.; Maquereaux Français, gros, 1,75; petits, 2,75; Merlans ordinaires, 1,50; Raies, 1,75; Sardines salées, 16,50 Fraiches, 22,50; Soles, 21 fr.; Moules Isigny, 0,80.

Les avances à la Caisse Nationale de Crédit Agricole

Le « Journal Officiel », du 6 juillet, publie la loi relative à la défense du marché du blé de la récolte de 1933, par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Dans son article unique la loi dit que le montant maximum des avances que l'Etat peut mettre à la disposition de la Caisse nationale de crédit agricole en vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'article 64 de la loi du 28 février 1934 **est porté de 100 millions à 300 millions.**

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 7. — **Cote unique.** — Tendance soutenue. Ventes ; 1.250 sacs. — Juillet, 152,75; août, 151,25; septembre, 154,50; octobre, 154,50; novembre, 154,75; décembre, 157,25; janvier, 157,75; février, 157,75; mars, 158,50; avril, 158,50; mai, 159; juin, incoté.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Au Cateau, 7. — Beurre, 6,75 et 7 fr. la livre; Œufs, 0,35 et 0,40 la pièce; Fromage blanc, frais du pays, 1,50 le kg. — Pommes de terre, 1 fr. le kg.; Choux verts, 1,25 la pièce; Choux-fleurs, 2.50 à 3 fr. la pièce; Poireaux, 0,50 la botte; Carottes et navets, 0,50 la botte; Petits pois, 1 fr. la livre; Salades pommées, 0,30 la pièce. — Gros poulets, de 16 à 30 fr. la pièce; Petits poulets, de 9 à 15 fr. la pièce; Poules, de 16 à 23 fr. la pièce; Canards, 18 et 20 fr. la pièce; Pigeons, 12 et 13 fr. la couple; Lapins, de 10 à 20 fr. la pièce, suivant force et poids.

A Caudry, 7. — Beurre, 13 à 15 fr. le kilo; Œufs, 0,40 pièce. — Pommes de terre, 1,75 les deux kilos; Haricots secs, 5 à 7,75 le kilo. — Poules, 14 fr. le kilo; Poulets, 15 fr. le kilo; Oie, 12 fr. le kilo; Canards, 13 fr. le kilo; Lapins, 10 fr. le kilo.

A La Quesnoy, 6. — Beurre, 14 fr. le kg.; Œufs, 0,35 et 0,40 pièce; Fromage blanc, du pays, 1,50 le kg; 1,25 la pinte; Maroilles, 6,50 à 10 fr. pièce, suivant grosseur; Boulettes de l'Avesnois, 1,50 à 2 fr. pièce. — Pommes de terre nouvelles, 0,90 à 1 fr. le kg. — Poules, 16 à 21 fr. pièce; Poulets, 16 à 28 fr. pièce; Canards, 16 à 22 fr. pièce; Lapins, 15 à 20 fr. pièce; Pigeons, 15 fr. le couple.

A Desvres, 3. — 162 veaux gras, d'une valeur de 4 à 6,50 le kg; 75 veaux de lait, de 120 à 350 fr.; 46 moutons, de 5 à 7 fr. le kg; 3 vaches et 1 taureau, de 700 à 1.400 fr. — Poulets, de 30 à 35 fr. le couple; Canards, de 22 à 24 fr. la couple; Oies, de 15 à 16 fr. l'une; Pigeons, de 7 à 8 fr. le couple; Lapins, de 16 à 20 fr. — Beurre, de 6 à 6,50 la livre; Œufs, de 7 à 7,50 les 26.

A Wattan, 6. — Beurre en pièce, 6,50 à 7 fr. la livre; Œufs, 7,50 à 8 fr. le quarteron. — Lapins (petits), 5 fr.; (gros), 11 fr.; Poules, 32 fr. la couple.

A Guines, 6. — Beurre, la livre, 6 à 6,50; Œufs, le quarteron, 7 à 7,50. — Poules, couple, 25 à 35 fr.; Poulets, couple, 30 à 40 fr.; Lapins, pièce, 10 à 25 fr.; Pigeons, couple, 8 à 10 fr. — Carottes, le kg. 3 fr.; Pommes de terre, la kg. 0,75.

A Saint-Omer, 6. — 49 veaux gras : 4,757 5,25; 6,50 le kg; 232 porcs : 4 fr.; 4,25; 4,50 le kg.

A Ardres, 5. — Beurre, la livre, 6 à 7,50; Œufs, le quarteron, 6 à 6,50. — Poules vivantes, par couple, 25 à 35 fr.; Poulets vivants, pa rcouple, 30 à 40 fr.; Canards vivants, par couple, 25 à 28 fr.; Pigeons vivants, par couple, 9 à 10 fr.; Oies vivantes, par couple, 50 à 55 fr.; Lapins vivants, 15 à 25 fr. — 110 veaux gras, 4 à 5 fr.; 8 veaux maigres, 130 à 150 fr.; 10 porcs gras, 4 à 4,25; 3 vaches, à 2,40. — Légumes : carottes, 0,50 la botte; pommes de terre, 1 fr. le kg; choux verts, 0,50 à 1 fr.; choux-fleurs, 2,50 à 3,50.

A Aire-sur-La Lys, 6. — Beurre en pièces, 6,50 à 7 fr.; Beurre en gros, 6 à 6,75 la livre; Œufs, 8 à 9 fr. les 26. — Poules, 22 à 30 fr. la couple; Poulets, 16 à 25 fr. la couple; Pigeons, 7 à 9 fr.; Canards, 15 à 22 fr.; Oies, 20 à 30 fr.; Lapins, 5, 10 et 16 fr. la pièce.

A Iwuy, 6. — Beurre, 14 fr. le kg; Œufs, 0,35 pièce; Fromage blanc, 1,50 le kg. — Pommes de terre, 0,80 le kg; Carottes, 0,60 la botte; Poireaux, 0,75 la botte; Choux-fleurs, 1,50 pièce; Choux verts, 0,50 pièce; Laitues, 0,25 pièce. — Poules, 16 à 25 fr.; Poulets, 14 à 26 fr.; Canards, 12 à 20 fr.; Pigeons, 4 à 6 fr.; Lapins, 12 à 26 fr.

A Douai, 7. — Poulets frais (kil. viv.), 19 fr.; Poulets ordinaires et poules (kil. viv.), 12 fr.; Canards et oies (kil. viv.), 9 fr.; Lapins (kil. viv.), 8 fr.; Pigeons âgés (la couple), 12 fr.; Pigeons jeunes (la couple), 13 fr. — Beurre (kil.), 14 fr.; Œufs (pièce), 0,35. — Blé, 130 fr. le quintal.

TRAITEMENTS PAR LA MÉTHODE ÉLYSÉE BENOIT

(le père Benoit d'Amiens)

Dans le Nord de la France, tout le monde connait le père Benoit d'Amiens, et ses traitements naturels par les plantes, qui, éprouvés depuis plus de quarante ans, produisent toujours des résultats merveilleux, même dans des cas désespérés.

Un service médical gratuit est à la disposition de tous les malades qui désirent suivre ces traitements. Ecrivez dès aujourd'hui au Laboratoire des Produits E. Benoit, 6 rue Barreau, à Asnières (Seine). Expliquez en toute confiance votre cas, avec le plus de détails possible. Il vous sera adressé, avec toute la discrétion désirable, des renseignements utiles.

Il existe quatre traitements de base : n° 1, tube digestif, estomac, foie, intestin ; n° 2, maladie des reins, rhumatismes, goutte, arthritisme ; n° 3, maladies de la peau, eczéma, démangeaisons ; n° 4, circulation du sang, hypertension, retour d'âge.

Ces quatre traitements peuvent être pris en tisane ou en granulés faits exclusivement avec de la tisane et du sucre.

Chaque traitement pour douze jours est vendu : 18 fr. en tisane ; 19 fr. 50 en granulé. Toutes pharmacies. 9373.

A Valenciennes, 7. — Beurre, 14 à 15 fr. le kg; Œufs, 0,35 à 0,40 p.; Fromage blanc, 2 à 2,50 le kg; Hollande, 6 à 12 fr. le kg; Maroille, 6 à 8 fr. p.; Camembert, 2 à 3 fr. p. — Pommes de terre, 0,75 à 1 fr. le kg; Oignons, 0,50 la petite botte; Ails, 4 à 5 fr. le kg; Carottes, 0,50 à 0,75 la petite botte; Poireaux, 0,50 à 0,75 la petite botte; Céleri, 0,50 à 1 fr. le petit pied; Epinards, 1,50 à 1,75 le kg; Choux-fleurs, 1,25 à 2,50 p.; Laitues, 0,35 à 0,50 p. — Pigeons, 11 à 13 fr. la couple. — Jambons, 32 fr. le kg. — Lard, 11 à 16 fr. le kg. — Tripes, 5 à 5,50 le kg. — Poulets vivants, 15 à 25 fr. p.; Poulets morts, 16 à 20 fr. le kg; Poules vivantes, 15 à 26 fr. p.; Poules mortes, 12 fr. le kg; Canards vivants, 18 à 24 fr. p.; Canards morts, 12 à 14 fr. le kg; Lapins vivants, 20 à 28 fr. p.; Lapins morts, 12 à 13 fr. le kg. — Viande chevaline : Contrefilet, 16 à 16 fr. le kg; Bifteack, 14 à 16 fr. le kg; Côte, pot a ufeu et jarret, 4 à 5 fr, la kg.

A Valenciennes, 7. — Farines : 1re qualité, les 100 kg, 179 à 195 fr.; Blés blancs, les 78 kg, 131,50, sans acheteurs; Seigles, 80 fr. les 100 kg.; Avoines, 55 fr. les 100 kg. Au 6 juillet il y avait 22.765 sacs de sucre blanc, aux Entrepôts de Valenciennes.

A Orchies, 6. — Beurre, 7,25 à 7,50 la livre; Œufs, 0,40 pièce.

A Arras, 7. — Beurre, la livre, 6,25 à 6,50; Œufs frais, le quarteron, 6 à 6,50. — Poule, la pièce, 15 à 22 fr.; Poulet, la couple, 30 à 50 fr.; Lapin, la pièce, 14 à 22 fr.; Pigeon, la couple, 8 à 10 fr.; Canard, la pièce, 15 à 16 fr.; Oie, la pièce, 25 à 26 fr.; Dinde, 50 à 65 fr.

— Marché aux vaches. — On avait amené environ 450 vaches, génisses et taureaux.

Marché très calmes; ventes difficiles sur toutes les sortes.

On vend la flamande prête ou fraiche vêlée de 1.600 à 2.000 fr. (et même quelques-unes ont été vendues un prix supérieur.

La 2e catégorie, de 1.200 à 1.600 fr. et la 3e catégorie de 800 à 1.200 fr.

Le bêtes à nourrir sont peu demandées; elles valent, suivant âge et qualité, de 2,50 à 4,50 le kilo vivant.

Le cours de la bête grasse est en baisse; il varie suivant jeunesse et qualité, de 1,75 à 3,50 le kilo vivant.

Marché aux porcs. — Porcelets, 50 à 100 fr.; coureurs, 150 à 220 fr., suivant âge et qualité.

Le prochain marché aura lieu le vendredi 13 juillet.

A Cambrai, 7. — Achat direct à la culture : Blé, 76 kg. 100 kg., 131,50; Avoine, 100 kg., 50 fr.; Seigle, 100 kg., 70 fr.; Paille de blé, 1.000 kg., 90 fr.; Paille d'avoine, 1.000 kg., 70 fr.; Fourrage de luzerne, 1.000 kg., 275 fr.; Fourrage de trèfle, 1.000 kg. 225 fr.; Cossettes de chicorée, 100 kg., 78 fr. — Vente à la culture : Son de froment, 100 kg., 38 fr.; Tourteaux de lin, petit format, 100 kg., 77 fr.; Tourteaux de lin, grand format, 100 kg., 78 fr.; Tourteaux d'arachides, 100 kg., 65 fr.; Tourteaux de dicin, 100 kg., 43 fr.; Nitrate de soude, 100 kg., 93,50; Sulfate d'ammoniaque, 100 kg., 89,50.

A Dunkerque, 7. — Le marché de Dunkerque favorisé par le beau temps a connu une certaine animation. Les légumes et les fruits s'y trouvaient en grande abondance.

Voici quels furent les prix relevés : Beurre, de 8 à 8,50; margarine de 2,70 à 5 fr.; canards de 15 à 20 fr. pièce; lapin, de 5,50 à 6 fr.; poules, de 6 à 7 fr.; poulets, de 6 à 9 fr. la livre; pigeons, de 6 à 6,50 pièce. — Huile de table, 2,90 le litre; café, 3,75 les 250 grammes; camemberts, de 2 à 2,75 la boite. — Bergues, de 5 à 6 fr. le kg; pommes de terre, 0,75 le kg; haricots verts fins, 3,50 la livre; rhubarbe, 3 paquets pour 1 fr.; oignons, 2 fr. le kg; petits pois, 1 fr. le kg; choux et choux-fleurs, 1 fr. le pied; artichauds, de 0,50 à 1 fr. pièce; navets et carottes, 3 bottes pour 1 fr.; échalottes, 1 fr. la botte; salades, 0,15 et 0,20 le pied; fèves, 150 le kg. — Cerises, 1,50; groseilles, 1 fr.; fraises, 2,75; pêches, à partir de 1,75; abricots à partir de 2,75 la livre; tomates, 1,50 le kg; oranges, 2,75 le kg; bananes, 0,40 la pièce.

— Bourse aux grains. — La bourse aux grains de Dunkerque a été animée hier. L'exportation des blés se poursuit normalement : 16.000 quintaux ont déjà quitté la région de Dunkerque pour l'Angleterre.

Les avoines ont fait 60 francs. Ils sont fermes.

Pour le maï d'Indochine on cotait 73 fr.

Les orges du Maroc font 49 francs.

Les brisures de riz sont à 45 fr.; le riz entier à 49 fr.

MARCHÉS DES COTONS

du Samedi 7 Juillet

LE HAVRE. — Juillet, 241; août, 240; septembre, 241; octobre, 242; novembre, 242; décembre, 242; janvier, 242; février, 242; mars, 243; avril, 243; mai, 245; juin, 245. — **Baisse, 1 à 2 francs.**

LIVERPOOL. — Baisse, 4 à 5 pence.

FEUILLETON DU 8 JUILLET 1934. — N. 8

Résumé des précédents feuilletons

Quelques années après la guerre de 1870 un étranger arrive dans une auberge des environs de Eppe-Sauvage dans l'Avesnois où sont réunis plusieurs fermiers de la région, venus en compétiteurs pour l'achat d'une propriété. Survient le notaire.

Les formalités de la vente ont lieu et la propriété est adjugée à l'étranger qui déclare se nommer Cyrille Plantin et habiter Boussignies. Aussitôt après, l'acquéreur s'en va visiter son nouveau bien.

Dans une des caves, il découvre, habilement dissimulée, l'entrée d'un souterrain. Puis, sa visite terminée, il regagne son village et sa maison isolée où l'attend sa fille Gilberte. Il lui annonce qu'ils vont déménager.

Sur ces entrefaites, entre un jeune homme nommé Stéphane. Il quitte la maison de Cyrille chargé d'un lourd paquet. La nuit est épaisse. Plantin et sa fille montent se coucher. Ils sont réveillés par un coup de feu, s'habillent et vont inspecter les alentours de la maison. Ils trouvent Stéphane, blessé, et l'emportent chez eux.

Soigné par Gilberte, le blessé se remet assez rapidement de sa blessure. Il lui déclare son amour, mais la jeune fille lui fait comprendre qu'elle ne le partage pas.

Très attristé, Stéphane s'en va.

— Gilberte, tu me caches quelque chose.

La jeune fille se dressa face à son père et lui répondit :

— Rien, absolument rien. Ce que Stéphane a dit avant son départ ne concerne que moi.

Cyrille contenait mal sa colère ; il dit en pinçant les lèvres :

— Je commence à comprendre ; il a dû te déclarer qu'il t'aimait.

— C'est en effet ce qu'il a essayé de me faire entendre.

— Je m'en doutais ; et qu'a répondu mademoiselle ?

— Pas un mot qui puisse l'encourager dans cette voie. Stéphane est un brave garçon que j'estime à sa valeur, je ne lui refuse pas mon amitié ; mais le sentiment que j'éprouve pour lui ne semble pas répondre à celui qu'il m'a exprimé; il est parti visiblement contrarié mais pas du tout fâché. Est-ce vrai qu'il doit habiter cette maison après notre départ?

— Effectivement ; je me souviens qu'avant son accident, il a manifesté le regret de n'être pas assez riche pour pouvoir l'acheter ; je lui ai offert de l'habiter comme locataire, il n'a pas demandé mieux.

— Que fait-il de l'argent qu'il gagne?

— Stéphane est l'aîné d'une nombreuse famille ; son père est mort, il réserve à sa mère les bénéfices de ses excursions. Il faut reconnaître que ce garçon est la bonté même ; les gens qui naissent avec un cœur comme le sien ne s'enrichissent jamais. Quand on a des dispositions comme il en a, on trouve toujours autour de soi quelque misère à soulager. Pour se créer une fortune il faut avoir le courage d'étouffer ce qu'il est convenu de nommer les bons sentiments.

Après l'explication de la jeune fille, la colère de Cyrille s'était calmée comme par enchantement.

Tout en préparant le repas du soir, Gilberte resta longtemps rêveuse. La colère que son père avait manifestée ne lui avait causé aucune crainte, elle avait un caractère à ne pas s'effaroucher pour si peu. La pensée la ramenait sur son entretien avec Stéphane.

Quoique ne répondant pas à son idéal, le jeune Bruxellois avait éveillé en elle un indéfinissable besoin de tendresse qui n'avait rien de l'amour filial qu'elle pouvait éprouver vis-à-vis de son père.

De déductions en déductions, elle en vint à se demander une fois de plus quel était ce mystérieux commerce que ni Stéphane ni son père ne consentaient à lui dévoiler.

Pour tout le monde, y compris sa fille, monsieur Cyrille Plantier était un représentant de commerce.

Toujours en blouse, il n'avait pas la tenue de l'emploi, mais il disait volontiers que l'habit ne fait pas le moine.

Quand on visitait sa voiture à la frontière il avait toujours quelques albums d'échantillons, de papiers peints, de draperies, de cotonnades ou de rubans.

Voyageant pour plusieurs maisons, il n'avait pas toujours invariablement les mêmes articles. Sa clientèle était tellement nombreuse qu'il ne tenait pas à vendre, et quand par hasard il faisait une affaire, la firme pour laquelle il avait travaillé se trouvait débordée de commandes à un tel point que la marchandise n'arrivait jamais.

Aux réclamations de ces clients d'occasion il répondait invariablement:

— Que voulez-vous ! on ne vous livre pas, eh bien, vous ne paierez pas, voilà tout ! J'en serai pour mon courtage. Espérons qu'une autre fois, nous serons peut-être plus heureux.

Il était connu dans un rayon de quinze lieues.

Comme il vendait indifféremment sa pacotille dans les deux pays, il avait constamment besoin de traverser la frontière.

Certes, comme courtier, Cyrille Plantin n'avait pas son pareil.

Un mois après la guérison de Stéphane, le voyageur de commerce était installé avec sa fille dans la « cense à mulots ».

Pendant les premiers jours, Gilberte regretta sincèrement leur discrète demeure dans la verdure et les fleurs.

Au point de vue de l'isolement on ne pouvait souhaiter mieux ; mais la nudité des murailles déplaisait à la jeune fille ; elle se promit de changer tout cela le plus rapidement possible.

L'habitation était beaucoup trop grande pour leur petit mobilier ; les meubles faisaient triste figure dans ces grandes pièces d'une hauteur démesurée.

Il semblait à Gilberte que jamais elle ne pourrait s'habituer à ces chambres spacieuses dépourvues de toute intimité.

Elle remit à plus tard l'utilisation des dépendances où elle se promettait de loger des poules, des lapins et des pigeons.

En attendant elle s'employa sans retard à faire de cet intérieur monacal une habitation plus en rapport avec ses goûts personnels. Elle ne pouvait pas changer la disposition des pièces ni remplacer du jour au lendemain les lourdes portes disloquées, mais avec son goût particulier, elle ne tarda pas à transformer l'aspect par trop désolant de ces lieux au point de les faire devenir, sinon confortables, du moins plus agréables à l'œil.

Quand les habitants du pays virent arriver Cyrille Plantin et son élégante fille, ils se dirent que jamais cet homme ne pourrait exploiter sa propriété. Mais à peine furent-ils installés d'une semaine que l'on vit arriver une douzaine d'admirables bœufs blancs comme on n'en avait jamais vus dans la région. Ce bétail lâché dans les gras pâturages environnant la ferme fit l'admiration des connaisseurs.

Décidément le nouveau propriétaire était riche et savait dépenser son argent à propos.

Peu de temps après leur installation, Jean-Pierre, le fermier qui se trouvait présent à la vente, vint faire une visite à Michel Tavert, un vieillard solide, ancien bûcheron, qui vivait, en compagnie de Geneviève, sa femme, dans une demeure de construction récente à proximité de la forêt de Trélon. Pour atteindre cette maison, on devait traverser un jardin proprement entouré d'une palissade blanche qui mettait sa note gaie dans le sombre feuillage.

Quand le visiteur manœuvra la porte de cette clôture, le vieux Michel, qui repiquait des laitues, ne l'entendit pas ; il vint le surprendre autour de son carré.

— Bonjour Michel ! Je crois qu'on peut vous nommer l'infatigable jardinier. Toujours au travail.

Le vieillard se redressa de toute sa hauteur.

— Entrez donc, Jean-Pierre, quelle surprise heureuse de vous voir aujourd'hui?

— Je reviens de ma prairie ; il faut toujours avoir un œil sur les bestiaux, un accident est vite arrivé.

— C'est vrai, dit Michel, on gagne beaucoup d'argent avec l'élevage, mais il ne faut pas longtemps pour en perdre.

— Je ne me plains pas, fit le fermier, j'ai suffisamment réussi cette année ; tous mes veaux sont robustes, les vaches ont beaucoup de lait. La saison est vraiment propice.

— Geneviève ! Une visite, cria Michel.

Une bonne vieille, figure charmante encadrée de cheveux blancs se montra sur le seuil.

— C'est heureux, dit-elle avec un bon sourire, on délaisse trop volontiers les vieillards. Bonjour monsieur Jean-Pierre, vous êtes bien bon de venir nous distraire un peu. Voulez-vous entrer pour vous reposer ?

Il y avait un banc contre la maison.

(A suivre).